

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020

Présents : 28
Représentés : 05 (E. CARENCO, D. FOLLTET, G. GRANIER, V. JOLY-PROVENT, I. LANNES-BRUN)
Absents : 00



* Monsieur Maxime RINCHET est nommé **secrétaire de séance**.



Le Conseil Municipal :

*** SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE :**

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve le compte rendu annuel au concédant établi par la SPLS pour la ZAC de l'éco hameau des Granges au titre de l'année 2019,
- * approuve le bilan financier actualisé à la date du 31 décembre 2019, qui s'élève en dépenses à la somme de 14 478 665 euros et en recettes à la somme de 14 965 130 euros, soit un excédent de 486 465 euros.

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de l'éco hameau des Granges annexé à la présente délibération,
- * approuve le projet de programme global des constructions prévues à l'intérieur de la ZAC, qui comprend 559 logements répartis en dix lots et trois secteurs, pour une surface de planchers de 39 140 m², ainsi que la création de locaux d'activités, commerces ou services pour une surface de 1120 m²,
- * approuve le projet de programme des équipements publics prévus à l'intérieur de la ZAC, qui comprend, outre les terrassements nécessaires, la création de la voirie principale, du parking public et des liaisons douces ; les réseaux (eau potable, défense incendie, eaux usées, eaux pluviales, électricité, éclairage public, télécommunications, réseau de chaleur), la gestion des ordures ménagères et les espaces paysagers constitués de deux parcs, d'un étang et de corridors écologiques.

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve le programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté de l'éco hameau des Granges établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du code de l'urbanisme et annexé à la présente délibération.

➤ **à l'unanimité :**

- * décide de verser des subventions exceptionnelles à cinq associations identifiées.

➤ **à l'unanimité :**

- * sollicite l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux maximum, au titre de l'année 2021 sur le projet art contemporain de La Conciergerie.

- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve l'acquisition à M. Paul TOCHON des parcelles cadastrées section F n° 501, 506 et 508 d'une superficie totale de 20 110 m², pour un montant de 8 000 €.
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve l'acquisition à M. Antoine GEVET des parcelles cadastrées section F n° 463, n° 483 et n° 484 d'une superficie totale de 19 781 m² pour un montant de 6 000 €.
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve l'acquisition à M. Antoine GEVET des parcelles cadastrées section F n° 441, n° 510, n° 511, n° 512, n° 513, n° 514, n° 517, n° 529, n° 532 et n° 533 d'une superficie totale de 30 414 m² pour un montant de 13 690 €.
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve l'acquisition à M. Robert MATHIEU des parcelles cadastrées section E n° 548 et F n° 105 d'une superficie totale de 8 388 m², pour un montant de 3 360 €.
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve l'acquisition à M. Jean-Michel PALATIN de la parcelle cadastrée section F n° 419 d'une superficie totale de 1 320 m², pour un montant de 500 €.
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve l'acquisition à M. et Mme André GERVASON de la parcelle cadastrée section G n° 400 d'une superficie de 5 680 m², pour un montant de 1 760 €.
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve l'acquisition à M. Gabriel DAMAISIN de la parcelle cadastrée section BK n° 120 d'une superficie totale de 1 046 m², pour un montant de 2 000 €.
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve l'acquisition à Mme Andrée FONTANA de la parcelle cadastrée section E n° 610 d'une superficie totale de 2 980 m², pour un montant de 930 € .
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * propose, en nombre double, les commissaires et suppléants énumérés dans la liste jointe pour composer la commission communale des impôts directs.
- **À L'UNANIMITÉ :**
 - * approuve le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie et sollicite la subvention auprès de l'ADEME.

*** SUR PROPOSITION DE DENIS CALLEWAERT, CONSEILLER DÉLÉGUÉ :**

- **à l'unanimité :**
 - * approuve le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal qui s'élève à 158 382 euros en section de fonctionnement et 4 000 000 d'euros en section d'investissement.
- **à l'unanimité :**
 - * alloue pour l'année 2020 à Monsieur le Curé de La Motte-Servolex une indemnité totale de 600,83 € pour le gardiennage des églises communales.
- **à l'unanimité :**
 - * approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, les communes de La Ravoire, Barberaz, Lescheraines, Sonnaz, Puygros, le syndicat mixte Chambéry Grand Lac Economie et le syndicat mixte Savoie Déchets pour la fourniture de solutions d'impression.

➤ **à l'unanimité :**

- * décide d'étendre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), aux cadres d'emplois susvisés, à compter du 1er août 2020, selon les dispositions prévues dans les délibérations du 20 décembre 2016 et du 18 décembre 2018.

* **SUR PROPOSITION DE PASCAL MITHIEUX, ADJOINT :**

➤ **à l'unanimité :**

- * décide d'allouer à l'association Union Sportive Motteraine une subvention de 12 172 euros au titre de l'année 2020.

* **SUR PROPOSITION DE HÉLÈNE JACQUEMIN, ADJOINTE :**

➤ **À L'UNANIMITÉ :**

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés.

➤ **À L'UNANIMITÉ :**

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour l'acquisition de broyeurs de végétaux et de récupérateurs d'eau pluviale et leur accorde les montants proposés.

Fait à La Motte-Servolex,
le 13 juillet 2020

Le Maire

Luc BERTHOUD

